



La Gazette

Journal de la fonction publique vaudoise

AFFRANCHI A FORFAIT - 1014 Lausanne

N° 4

15 décembre 1997

Bimensuel

Ce 4e numéro de *La Gazette, journal de la fonction publique vaudoise*, est envoyé exceptionnellement au domicile de chaque collaborateur de l'Etat.

Tous les quinze jours, ce journal vous fournit des informations de première main sur ce qui vous concerne. Il vous offre aussi une tribune pour vous exprimer personnellement. Vous le recevez normalement à votre lieu de travail.

Chaque collaborateur doit pouvoir disposer de son exemplaire personnel. Si tel n'est pas le cas, alertez la hiérarchie. Ou adressez-vous directement à la rédaction (316 40 50).



PHOTO ARC



Lorsque le stress s'installe

Le stress chronique fait aussi des dégâts dans la fonction publique. Pour éviter le pire, il faut en parler à temps.

Pages 4 à 6

Dans ce numéro



EDITORIAL

Conservatismes

3



EMPLOI

25 annonces dans le Bulletin des postes vacants

7-9



CONSEIL D'ETAT

Les décisions de la quinzaine

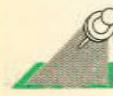
14



SUBJECTIF

Le calendrier de Philippe Anhorn

15



MEMENTO

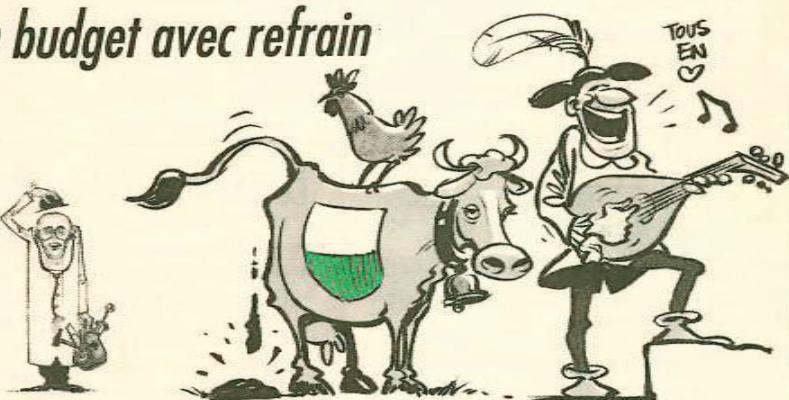
Idées de sorties avant les fêtes

16



AUTREMENT DIT...

Un budget avec refrain



Pour ce numéro de fin d'année, *La Gazette* vous offre:

◆ une chanson illustrée et pas méchante pour un budget malade,

◆ un test pas sérieux pour mesurer vos connaissances de l'Etat (p. 11)

◆ une sélection pas triste de films dont les titres nous parlent (p. 16)



MODERNISATION

Le Service pénitentiaire devant DUPLO

Pages 12-13





VIVRE

Action bénévole: l'âge de la maturité

L'Association pour l'étude et la promotion de l'action bénévole (AB) fêtera ses 10 ans l'an prochain.

AB est une émanation du Service de protection de la jeunesse. C'est un modèle de ce que l'Etat peut mettre sur pied dans un esprit incitatrice plutôt que tuteur. AB est devenue rapidement un centre de compétences et d'informations indispensable au service de la vie associative à dominante bénévole dans le canton.

Ces compétences et ces informations sont à votre disposition, si dans le cadre de votre activité professionnelle vous élaboriez des projets qui pourraient (ou devraient) recourir au travail bénévole. De même si vous développez des activités associatives durant vos loisirs. Au-delà des conseils, AB assure la promotion de certains projets, et établit les liens nécessaires à leur réalisation.

Pan

Renseignements: Action Bénévole, Maupas 49, 1004 Lausanne. Tél. 021/ 646 21 96. E-mail: Action.Benevole@span.ch. Site Internet : <http://www.younet.ch>.



PETITES ANNONCES

Cherche appartement. Minimum 4 pièces, à la campagne ou environs de Lausanne, si possible avec terrasse ou plain-pied, garage ou place de parc. Prix modéré. Dès le 1.5.98. Tél. privé 021/ 648 17 64. Prof. 021/ 316 88 12 ou 14.



La Gazette

Journal de la fonction publique vaudoise

Editeur: Etat de Vaud.

Rédacteur responsable: Laurent Rebeaud.

Rédaction: Philippe Anhorn, Isabel Balitzer Domon, Françoise Cottet, Francine Crettaz, Jacqueline Decurnex, Catherine Lavanchy, Pierre-André Pellet.

Ligne graphique: Fabio Favini.

Impression: Presses centrales Lausanne.

Toute correspondance est à adresser à La Gazette, place du Château 6, 1014 Lausanne.

Téléphone 021/ 316 40 50

Fax 021/ 316 40 52

E-mail La.Gazette@chancellerie.vd.ch

COURRIER

Interrogations sur les finances

A la lecture de l'article sur les finances vaudoises du numéro 2 de *La Gazette*, les interrogations et questions suivantes me sont venues à l'esprit :

1) Comment se fait-il que les finances soient de plus en plus alarmantes, malgré de gros efforts d'économies déjà effectués depuis 1996 (Orchidée, puis DEM) ainsi que ceux consentis par les fonctionnaires depuis 1992?

2) Ne pouvons-nous pas envisager une gestion des budgets différente? Par exemple travailler avec un budget réel et non tronqué, comme nous le faisons actuellement. Ceci, par la suite, éviterait un certain nombre de demandes de crédits supplémentaires, permettrait une analyse plus rapide des coûts et laisserait plus de temps à nos députés pour réfléchir sur d'autres projets tout aussi importants.

3) Ne serait-il pas possible de réduire les investissements, en reportant dans le temps ou en supprimant les dépenses pas réellement nécessaires en période de crise? Ainsi les intérêts passifs diminueraient (poste important dans le budget ordinaire) et l'augmentation de la dette ralentirait.

4) Comment peut-on envisager une augmentation des recettes (fiscales ou autres), si nous diminuons le pouvoir d'achat de la population, par exemple par le biais de diminutions budgétaires pour l'entretien courant des bâtiments, des routes, des cours d'eau, etc, ainsi que par des diminutions salariales?

E. Progin, DTPAT

Eléments de réponses

1) Les efforts d'économies ont permis de freiner l'augmentation des dépenses de l'Etat, mais n'ont pas suffi à redresser les finances pour deux raisons. La première tient à l'écart croissant depuis 1992 entre des charges en constante augmentation et des recettes en stagnation; la seconde tient à la charge de la dette qui pèse toujours plus lourdement sur le total des dépenses de l'Etat (plus de 10%

des recettes fiscales structurales).

2) Par définition les crédits supplémentaires couvrent des besoins urgents qui apparaissent en cours d'année et ne peuvent être planifiés à l'avance. En outre, le Conseil d'Etat prévoit de développer l'expérience des contrats de prestations.

3) Selon le plan d'assainissement, les investissements de l'Etat seront plafonnés à 200 mios fr. dès 1999. Aller au-delà, c'est prendre le risque d'aggraver la crise économique, donc d'augmenter le chômage.

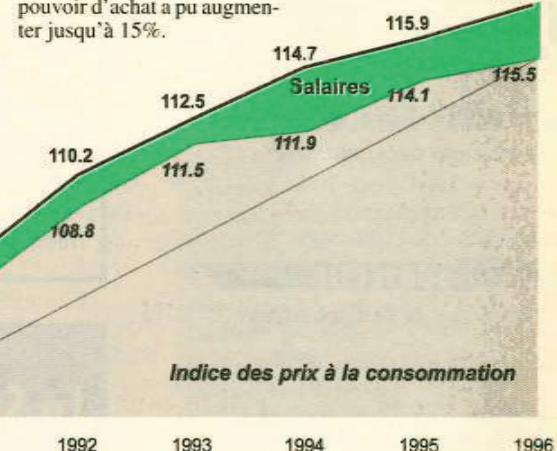
4) Les nouvelles recettes prévues par le plan d'assainissement concerneront d'abord celles qui pourraient être faites dans le cadre de l'harmonisation de la loi cantonale avec la loi fédérale. Il s'agit de supprimer des particularismes vaudois incompatibles avec cette loi comme l'exonération fiscale des revenus provenant de capitaux d'épargne placés dans des banques vaudoises. En outre, la réforme veut rapprocher les taux d'impôt entre communes qui connaissent des disparités importantes à l'heure actuelle.

Le pouvoir d'achat des fonctionnaires depuis 1990

Ce graphique montre l'évolution du salaire moyen des collaborateurs de l'Etat de Vaud de 1990 à 1996. La zone grise indique la perte de valeur du franc suisse en termes de pouvoir d'achat. La zone verte représente l'augmentation du pouvoir d'achat du fonctionnaire moyen.

Naturellement, peu de fonctionnaires se reconnaîtront individuellement dans cette moyenne abstraite. Elle ne rend pas justice à ceux qui étaient au sommet de leur classe en 1990, et qui ont perdu 7% de leur pouvoir

d'achat. Ni à ceux qui, à l'inverse, ont bénéficié de six augmentations annuelles, et dont le pouvoir d'achat a pu augmenter jusqu'à 15%.





Un Roumain chez les Vaudois

Les impressions de Liviu Stoica, fonctionnaire roumain, après un stage dans l'administration vaudoise.

Liviu Stoica est coordinateur des affaires sociales pour la région d'Alba, un territoire de 450'000 habitants au centre de la Roumanie. Son stage avait notamment pour but d'étudier le fédéralisme et la décentralisation administrative en Suisse.

— Quelles différences avez-vous constatées entre l'administration vaudoise et celle de votre pays?

— Il y a surtout des différences dans l'organisation administrative. La Roumanie était, jusqu'à la révolution de 1989, un pays hyper-centralisé. Depuis l'automne dernier, nous

«La décentralisation se heurte à la résistance d'une partie des fonctionnaires»

pouvons appliquer la loi sur la décentralisation qui donne la compétence aux régions de résoudre l'ensemble des problèmes d'intérêt régional. Les préfets, qui représentent le pouvoir central, sont responsables de la conduite de la décentralisation. Celle-ci se heurte principalement à la résistance d'une partie des fonc-



PHOTO PAN

Liviu Stoica devant le Bâtiment administratif de la Pontaise

tionnaires, pour qui la réforme implique un changement complet de mentalité.

— *Comme responsable régional de la prévoyance sociale, quelles sont vos priorités?*

— Il s'agit surtout de trouver de l'argent pour les investissements. Par ailleurs, dès 1998 nous appliquerons la nouvelle loi sur les assurances sociales pour la santé publique, qui prévoit l'introduction d'une cotisation des salariés à hauteur de 7 % de leur rémunération. Nous devons mettre en place l'organisation nécessaire.

Nous sommes également préoccupés par le prix de la santé. Les soins à l'hôpital sont gratuits, mais les soins ambulatoires et les médicaments sont payants, sous déduction d'une franchise de 50 ou de 75 % selon les catégories de population. La part à charge des patients reste généralement beaucoup trop importante par rapport à leur revenu (le salaire moyen est de 150 à 200 francs suisses par mois).

— *Existe-t-il des programmes de prévention?*

— Nous avons un programme national de lutte

contre les maladies infectieuses. Pour le reste, la situation de transition et les conditions économiques empêchent le gouvernement de lancer des programmes de santé au plan régional. J'espère pouvoir démarrer en 1999, dans la région d'Alba, un programme de prophylaxie primaire et de prévention des maladies mentales et dépendances (alcoolisme) financé par le programme PHARE de la Communauté européenne.

— *Quel regard portez-vous sur les services sociaux du canton de Vaud?*

Malgré vos difficultés financières, vous pouvez assurer un niveau de vie acceptable pour les chômeurs, les handicapés, etc. Cela vous permet d'avoir beaucoup d'empathie pour vos «clients». J'ai pourtant senti que la communication pourrait être améliorée entre les services centraux, les assistants sociaux sur le terrain et les bénéficiaires de prestations sociales. Cela dit, vous avez à l'étranger la réputation de disposer d'excellents services sociaux, et cela se confirme lorsqu'on les visite.

Propos recueillis par Philippe Anhorn

Conservatismes

Nous ne sommes pas des privilégiés. Depuis plusieurs années, les clichés du fonctionnaire planqué n'ont plus cours. Le fonctionnaire, aujourd'hui, doit affronter des incertitudes auxquelles la culture de l'administration ne donne aucune réponse. Les traditions les mieux enracinées opèrent à vide. Les lois, les règlements et les procédures se dévaluent trop vite. Le Statut lui-même ne peut plus être appliqué.

Malgré tous les discours euphorisants sur les vertus du changement ou sur l'aspect roboratif des crises, nous sommes, au fond, naturellement enclins au conservatisme. Autant le savoir. Nous ne changeons que sous l'effet de la contrainte. L'Etat lui-même, comme institution et comme collectivité humaine, n'entreprend sa propre modernisation qu'après que le peuple a fait mine de lui couper les vivres.

Le conservatisme souffle où il veut. Chez les nostalgiques de l'ancien régime, sans doute, qui regrettent le temps où les étudiants se levaient à l'arrivée du maître, où les secrétaires connaissaient l'orthographe et où le parti radical savait où il allait. Mais il y a aussi une forte dose de conservatisme parmi les stratégies de la lutte syndicale à outrance, dont le programme consiste à préserver becs et ongles des «acquis» sacralisés. Comme si tout changement voulu et organisé par l'autorité politique était forcément motivé par des buts inavouables. Comme si l'Etat-patron disposait de ressources cachées et qu'il suffise de cogner assez fort pour les lui faire cracher. En fait, l'Etat est plutôt faible et mal loti face à l'accélération de l'histoire et à la fuite du pouvoir réel dans les sphères de l'économie multinationale. Ses priviléges s'évanouissent. Autant se dire que l'Etat, c'est nous.

Laurent Rebeaud



«Tu plaisantes?»

«Un article sur le stress dans l'administration cantonale... tu plaisantes?» En privé, bien des gens s'amusent quand je leur parle du dossier de la quatrième Gazette.

C'est que les préjugés ont la vie dure dans ce canton. Ils transmettent l'image du rond-de-cuir baillant devant son dossier de la journée, en attendant la pause-café ou le journal du jour coincé depuis une heure chez son voisin de couloir.

Et pourtant, le mal du siècle frappe autant – et de plus en plus fort – les serviteurs de l'Etat que les employés de l'économie privée. Pressions de toutes sortes, surcharge de travail, angoisse devant l'évolution des structures et des techniques, conflits mal gérés, engendrent des tensions qui aboutissent souvent à la démotivation, à la maladie, voire à l'arrêt de toute activité.

Nous avons tenté de mieux comprendre le phénomène, et surtout d'indiquer à chacun quoi faire, à qui s'adresser s'il vit une telle situation.

MCP

Vécu

Lorsqu'un chef change...

Secrétaire de direction depuis des années, plus toute jeune, elle n'a pas su répondre aux attentes de son nouveau supérieur. «Tout ce que je faisais était critiqué. Petit-à-petit, j'ai perdu toute confiance en moi. Je me sentais de plus en plus mal, je perdais mes moyens et du coup la situation empirait. Notre relation était mauvaise, le dialogue impossible. Nous avons pu parler en présence d'un témoin, mais sans pour autant trouver de solutions. On m'a envoyée au Bureau de réinsertion professionnelle. Je l'ai mal pris: pour moi c'est l'antichambre de l'assurance invalidité. Enfin, je suis maintenant en stage et j'espère pouvoir garder cette place pour les années de travail qu'il me reste. Les chefs devraient aussi accepter la critique, entrer en matière sur une possibilité d'organisation différente. Cela n'a pas été le cas.»



En contact direct avec des usagers exigeants, le personnel soignant est souvent stressé. C'était l'un des thèmes abordés dans ce dossier.

Les fonctionnaires aussi souffrent du stress

Le stress chronique est une tension permanente qui finit par vous enlever goût au travail, voire à la vie. En ces temps de crise, les collaborateurs de l'Etat y sont exposés.

Dossier: Marie-Christine Pasche

Le stress est un signal de l'organisme qui peut être exploité positivement par sa «victime», s'il permet de concentrer l'énergie nécessaire à affronter une urgence ou une situation de crise. Mais il peut avoir des conséquences très néfastes s'il devient chronique, et qu'il est insuffisamment pris en compte par la personne et son entourage immédiat. Dans les cas les plus graves, la personne peut s'effondrer psychologiquement: dégoût total d'elle-même et de son travail, énergie vitale à plat. Si aucune statistique ne peut rendre compte du phénomène au sein de l'administration, une donnée est sûre: parmi les 133 personnes qui ont recours aux services du Bureau de réinsertion professionnelle depuis 1996, une grande majorité l'ont fait pour des raisons d'ordre psychologique.

Si la surcharge de travail est une cause de stress, elle ne peut l'expliquer à elle seule. Il y a en général une accumulation de causes qui se renforcent mutuellement, comme la mauvaise information, lorsqu'on ne comprend pas les raisons d'urgences répétées, ou la mauvaise organisation, souvent imposée par la hiérarchie et devant laquelle on se sent impuissant. Les messages contradictoires, le manque de reconnaissance ou de soutien, voire, pour la fonction publique, la mauvaise image du fonctionnaire, constituent autant de facteurs aggravants.

«L'aspect sacrificiel du travail...»

Enfin, il ne faut pas négliger les pressions de toutes sortes que peuvent ressentir les employés, à l'Etat comme ailleurs: le changement, source d'angoisse, les réactions in-



PHOTO ARC

èmes de la grève du 8 décembre au CHUV

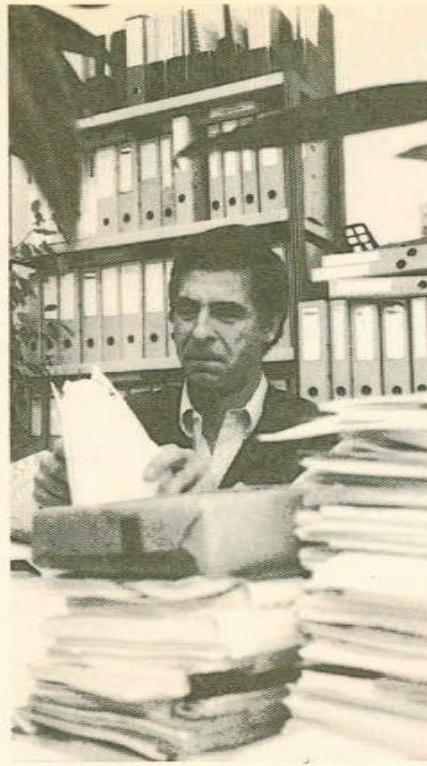


PHOTO ARC

Georges Piotet au DPSA: «le stress, c'est le résultat d'une accumulation»

compréhensives voire agressives des usagers ou des partenaires. Diagnostic du docteur François Méan, médecin cantonal adjoint chargé du personnel de l'Etat: «Nous vivons dans une période où l'aspect sacrificiel du travail prédomine. On ne peut pas accepter la défaillance, même passagère. Tout le monde doit être au top en permanence, or cela n'est pas possible.»

Les conditions de travail favorisent ainsi le stress, puis d'autres problèmes de santé lorsque la personne n'est pas soutenue par son entourage professionnel ou privé. Elles n'expliquent cependant pas toujours la détérioration psychologique d'une personne.

Chaque cas est unique

L'état de santé, la capacité personnelle d'adaptation, la vie privée influent également sur les réactions des individus. «Il faut être très prudent dans l'évaluation des situations. Chaque cas est unique et nous devons le considérer comme tel», note Stéphane Robert, chef du Bureau de réinsertion professionnelle.

Que peut-on faire pour prévenir ces situations en cascade qui aboutissent trop souvent à la maladie, voire à l'arrêt de toute activité ? Le facteur temps est déterminant pour le succès d'une démarche de soutien. Dans tous les cas rencontrés, «laisser aller» est la pire des attitudes car la personne stressée a de moins en moins de moyens de faire

face. «Le collaborateur doit pouvoir trouver un lieu de parole et d'écoute facilement abordable, c'est-à-dire proche de lui et indépendant de sa hiérarchie puisque, souvent, cette dernière est très impliquée dans le problème», explique le docteur Méan. D'où l'importance de créer dans les départements, voire dans les services, des postes en ressources humaines.

Surtout ne pas attendre

En effet, dès le moment où la personne se sent écoutée et moins seule, elle peut reprendre pied. Si le problème est abordé assez tôt, il peut être résolu. Or, à l'heure actuelle, l'anticipation est encore trop faible à l'Etat de Vaud. Le responsable du Bureau de réinsertion professionnelle et le médecin cantonal adjoint, tous deux en charge de personnes en difficulté, mettent le doigt sur cette lacune. «Plus on attend, moins les solutions sont faciles à trouver», remarque Stéphane Robert. Il y a parfois urgence à sortir de l'urgence.

MCP

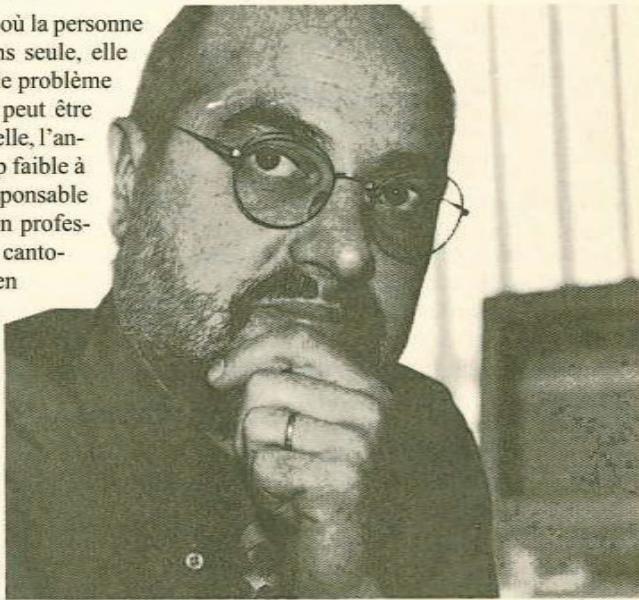


PHOTO ARC

Stéphane Robert, responsable du Bureau de réinsertion professionnelle

Vécu

A l'hôpital...

Cette collaboratrice du CHUV n'évoque pas la surcharge de travail comme cause de son stress. Elle parle plutôt du conflit qu'elle ressent quotidiennement entre l'idée qu'elle a de son métier et sa réalité.

«Je voudrais pouvoir prendre le temps d'écouter les patients, d'être présente lorsqu'ils souffrent physiquement ou psychologiquement. Là réside pour moi l'essentiel de mon travail, au-delà des gestes à accomplir pour leur confort. Malheureusement, je n'en ai que très rarement le temps. Nous ne sommes pas assez nombreuses pour nous permettre... ce luxe. C'est très difficile, frustrant. J'ai souvent le sentiment de perdre le sens de ce que je fais ici.»

Devant l'évolution de la technique...

«Je me rends compte que je n'arrive pas à maîtriser l'informatique. J'ai très peur de perdre ma place, donc je n'ose pas en parler à mon chef. Je suis allée aux cours comme tout le monde, sans y croire. Je me sens de plus en plus nulle et il n'y a personne à qui je puisse en parler ; une ou l'autre collègue peut-être, mais elles ne pourront rien faire. C'est très angoissant.»



Vous êtes stressé? Parlez-en!

Faute de pouvoir s'adresser à un responsable du personnel de son département ou service, à l'heure actuelle les victimes de stress recourent souvent à leur médecin traitant, qui prescrit alors un arrêt de travail, parfois de longue durée. Cette démarche est certainement nécessaire à la préservation de leur santé, mais elle ne contribue en rien à la résolution du problème. «Tant que la personne est capable de rebondir, il faudrait éviter de la médicaliser. Un arrêt de travail de longue durée peut entraîner des complications plus graves car il confirme à l'individu qu'il est seul responsable de ce qui lui arrive», précise le docteur François Méan, médecin cantonal adjoint chargé du personnel de l'Etat. Que faire donc, très concrètement, en cas de stress ? Parler à quelqu'un, chercher de l'aide auprès de collègues, d'une commission du personnel s'il y en a une, s'adresser au médecin cantonal ou au Bureau de réinsertion professionnelle (BRP) qui n'ont pas

PHOTO ARCP



Le Dr François Méan, médecin cantonal adjoint chargé du personnel de l'Etat

de grands moyens, mais offrent une structure adéquate si aucune démarche de proximité n'est possible. Surtout ne pas s'isoler avec son problème, en attendant une hypothétique amélioration de la situation. Les choses ne s'arrangent pas toutes seules, il faut donc agir, et le plus vite possible !

Expression de la volonté du Conseil d'Etat de soutenir les personnes en difficulté professionnelle, le BRP est, depuis mai 96,

l'outil de la réinsertion. La situation y est évaluée avec une personne extérieure. Un bilan professionnel est établi. Le collaborateur bénéficie ainsi d'une «photographie» objective : forces, faiblesses, possibilités de rester à son poste ou d'en changer, orientation vers une formation complémentaire ou des stages au sein de l'administration. Ces stages de transition professionnelle sont utiles aux personnes en réorientation de carrière. En 1997, 43 stages ont été organisés, dont certains sont encore en cours, pour une durée de six mois et plus.

Mettre la bonne personne au bon poste permet souvent de révéler des forces qu'elle ne soupçonnait pas elle-même. Elle reprend confiance, cesse de s'enfoncer dans une spirale de dépréciation.

Et si ça ne marche pas avec votre chef...

Le BRP est au service de l'ensemble de l'administration pour éviter que les situations ne s'enlisent. «Il faut que les choses soient dites, et nous pouvons être les médiateurs entre les collaborateurs et leurs chefs de service. Même si le dialogue aboutit à une séparation, il est préférable qu'une somme de non-dits pesante, et qui ne permet aucun changement», conclut un responsable du BRP disponible pour écouter, conseiller et placer, bien qu'il soit à l'heure actuelle le seul collaborateur du Bureau.

MCP

Entre stress, mobbing et harcèlement sexuel, les frontières sont floues

«On ne peut réduire le harcèlement psychologique sur le lieu de travail au seul stress, mais il est clair qu'une situation tendue peut se détériorer et aboutir au *mobbing*», précise Nicole Golay, déléguée cantonale à l'égalité entre les hommes et les femmes.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur l'égalité et de son application cantonale, le Bureau de l'égalité enregistre un certain nombre de cas de harcèlement, sexuel et psychologique, ce pour l'ensemble du canton. «De février à fin octobre 1997, 125 personnes confrontées au harcèlement psychologique ont demandé conseil et soutien au Bureau ; parmi elles, une bonne moitié travaillent au sein de l'administration», note la déléguée, qui déplore en la matière le manque d'une structure interne adéquate. En effet, si le Bureau de l'égalité a compétence pour agir en ma-

tière de harcèlement sexuel, il n'en a aucune dans le contexte du *mobbing*.

Né souvent d'une incompatibilité entre deux personnes, d'un conflit latent, de rumeurs, le *mobbing* s'installe de diverses façons. Le harcèlement peut s'exprimer par des critiques constantes, non seulement du travail mais de la personne elle-même. Il peut aller jusqu'à l'isolement total du collaborateur. On ne lui confie plus de dossiers, il n'est plus convoqué aux séances, personne ne lui adresse la parole...

Aucune compétence pour agir

C'est également une technique utilisée pour forcer quelqu'un à partir lorsqu'on veut s'en séparer. «Je reçois ces personnes qui ont besoin d'être entendues, mais dans les faits, je ne peux pas agir. Dans certains cas urgents, j'ai demandé l'autorisation à la direction du département de

prendre contact avec la hiérarchie concernée. D'autres fois, j'ai adressé les victimes au docteur Méan.»

Dans le cadre des réallocations de la démarche de modernisation de l'Etat, la création d'un groupe interdépartemental chargé d'entendre les collaborateurs et les collaboratrices, d'enquêter et de rapporter directement au Conseil d'Etat, a été proposée. Ce projet, calqué sur l'expérience lausannoise, a été classé au deuxième rang des priorités gouvernementales. Pour l'instant, il est donc en attente.

Afin de disposer d'une photographie des conditions de travail et de l'égalité dans l'administration, le Bureau de l'égalité a préparé un vaste questionnaire, qui devrait être adressé à chaque fonctionnaire. Le document est sur la table du gouvernement, qui doit encore décider dans quel cadre et à quel moment il entend le diffuser. «Les renseignements récoltés nous donneront de précieuses indications, y compris sur l'état de stress du personnel et son origine», conclut Nicole Golay.

MCP

Bulletin des postes vacants

- Les postes présentés dans ces pages sont réservés en priorité à des candidats internes à l'administration cantonale vaudoise

Réf.	Fonction	Description
25.818	Employé d'administration cl. 10-12 75%	<p>Activité: Assume le secrétariat de la section des finances et infrastructure : établissement de rapports, de procès-verbaux et de tableaux statistiques.</p> <p>Indispensable: CFC d'employé de commerce ou titre jugé équiv., excellentes connaissances du français, maîtrise d'un traitement de texte et d'Excel, ainsi que goût pour les chiffres.</p> <p>Souhaité: Ce poste demande rigueur et précision.</p>
25.811	Employé d'administration cl. 10-12 100%	<p>Activité: Dans le cadre d'une petite équipe, responsabilité du secrétariat du service juridique.</p> <p>Indispensable: CFC d'employé de commerce ou CFC d'employé de bureau avec pratique de 5 ans.aisance dans les contacts téléphoniques, maîtrise de la bureautique, orthographe et rédaction sûre.</p> <p>Souhaité: Connaissance du suisse-allemand ou allemand (parlé/écrit) serait un avantage.</p>
25.813	Employé d'administration cl. 10-12 100%	<p>Activité: Assume le secrétariat de plusieurs divisions du Service : correspondance, élaboration de nombreux exposés des motifs pour le Conseil d'Etat.</p> <p>Indispensable: CFC d'employé de commerce ou CFC d'employé de bureau avec expérience de 5 ans, maîtrise d'Excel et Word sur Macintosh de préférence, autonomie et faculté d'adaptation.</p> <p>Souhaité: Des bonnes connaissances d'allemand constituent un atout.</p>
25.817	Employé d'administration cl. 10-12 100%	<p>Activité: Au sein d'une petite équipe, effectue tous travaux administratifs d'un registre foncier exigeant de l'initiative et de l'indépendance sur la base d'instructions générales.</p> <p>Indispensable: CFC d'employé de commerce et formation dans le domaine du registre foncier.</p> <p>Souhaité: Connaissance de Word et d'Excel sur PC, ainsi que du logiciel Capitistra spécifique au registre foncier. Esprit d'équipe, sens de l'organisation et précision.</p> <p>Lieu: Nyon</p>
25.826	Assistant de bibliothèque cl. 10-12 50%	<p>Activité: Au sein d'une équipe de 3 personnes, commande d'ouvrages sélectionnés par la responsable du service, réception des commandes, factures.</p> <p>Indispensable: CFC de libraire, bonne culture générale, goût pour le travail sur ordinateur et aisance avec la micro-informatique.</p> <p>Souhaité: Des connaissances de bibliothéconomie seraient appréciées.</p>
25.812	Employé d'administration cl. 10-12 Employé principal d'administration cl. 14-16 100%	<p>Activité: Assiste la responsable de la comptabilité d'une école supérieure, effectue tous les travaux liés à la comptabilité et à la gestion du personnel (200 personnes).</p> <p>Indispensable: CFC d'employé de commerce ou CFC d'employé de bureau avec pratique de 5 ans au minimum, expérience de plusieurs années dans un service de comptabilité, ainsi que bonnes connaissances d'allemand.</p> <p>Souhaité: Maîtrise du logiciel Excel.</p> <p>Lieu: Yverdon-les-Bains.</p>
25.810	Employé principal d'administration cl. 14-16 50%	<p>Activité: Activités de secrétariat pour plusieurs sections du Service : accueil, gestion de dossiers internes au département, comptabilité, traitement administratif de dossiers de personnel.</p> <p>Indispensable: CFC d'employé de commerce avec pratique de 6 ans, très bonne connaissance des outils PC (Word, Excel, File Maker Pro, Lotus Notes).</p> <p>Souhaité: Intérêt pour les activités de l'Etat et des services sociaux.</p>

Bureau des ressources humaines

Ch. de Mornex 38 1014 Lausanne Tél. 021/ 316 29 20 Fax 021/ 316 29 23
Heures d'ouverture: 8 h - 12 h et 13 h 30 - 17 h.



25.816	Premier secrétaire A cl. 18-20 100%	Activité: Travail en contact direct avec l'actualité et les médias au sein d'une petite équipe. Indispensable: Assume le secrétariat et gère l'agenda du responsable.
25.823	Responsable de la comptabilité cl. 24-28 ou cl. 23-26 100%	Activité: Responsabilité de la comptabilité couvrant différents secteurs du service. Préparation du budget, boulements périodiques, ainsi que gestion des débiteurs et créanciers des immobiliers. Indispensable: Licence en sciences économiques avec pratique de 3 ans ou diplôme de ESCEA avec expérience de 3 ans au minimum. Si possible Brevet fédéral de comptable avec expérience de 5 ans dans une entreprise avec gestion d'équipe. Maîtrise de la bureautique.
25.827	Adjoint C cl. 24-28 100%	Activité: Participe à la poursuite du développement d'une politique de communication active et ouverte, assume un appui constant au chef du département et aux chefs de service, et collabore étroitement avec d'autres entités de l'Etat. Indispensable: Titre universitaire avec pratique de 3 ans, expérience dans les médias ou les relations publiques, maîtrise de l'informatique, aisance rédactionnelle, ainsi que facilité dans les contacts et l'organisation. Souhaité: Journaliste RP
25.814	Conseiller juridique cl. 27-31 50%	Activité: Cette personne est appelée à donner des avis de droit, à rédiger des projets de décisions et à élaborer et examiner des textes normatifs. Activité autonome au sein d'une petite équipe. Indispensable: Brevet d'avocat vaudois. Souhaité: Avocat pratiquant, récemment breveté.
25.OMSV	Directeur cl. 27-31 100%	Activité: Dans le cadre de l'Association pour la prévention et le maintien à domicile dans l'Ouest lausannois, cette personne dirige les responsables d'équipe des 3 centres, gère et développe les programmes médico-sociaux et assure la gestion du budget et du personnel (160 collaborateurs). Indispensable: Titre universitaire ou formation jugée équivalente, expérience pratique de la direction, de la gestion et du travail médico-social, aisance rédactionnelle, ainsi que sens des relations publiques et de la négociation.
25.809	Responsable de l'inspection fiscale cl. 28-31 100%	Activité: Gère en collaboration directe avec la Direction un important secteur financier et technique, dirige la section de 30 collaborateurs. Indispensable: Diplôme d'expert-fiscal, d'expert-comptable ou d'expert-fiduciaire avec pratique de 3 ans ou diplôme fédéral de comptable/contrôleur de gestion, ou brevet fédéral d'agent fiduciaire [option fiscalité] avec expérience de 3 ans ou licence en sciences économiques et pratique de 8 ans dont 3 dans le domaine de la fiscalité. Maîtrise de la comptabilité, de la technique fiscale, ainsi que d'excellentes connaissances du droit fiscal et de la jurisprudence.
25.825	Adjoint A cl. 29-32 Adjoint C cl. 24-28 100%	Activité: Assiste et remplace le secrétaire général du DTPAT dans toutes les activités qui implique la direction du secrétariat général et son rôle d'état-major. Indispensable: Licence en droit ou sciences économiques avec pratique professionnelle de 8 ans, aisance rédactionnelle, capacité d'analyse et de négociation. Souhaité: Sens de l'organisation.
25.824	Ingénieur C cl. 22-25 100%	Activité: Cette personne est chargée de la mise en place du système qualité. Indispensable: Diplôme d'ingénieur EPF ou inscription au REG A, ou diplôme d'ingénieur ETS ou inscription au REG B avec expérience de 3 ans. Ce poste demande de l'aisance dans les contacts, une grande facilité de rédaction, ainsi qu'un excellent esprit d'analyse et de synthèse. Souhaité: Connaissance des systèmes d'information, des techniques d'analyse et de modélisation de procédures. Spécificité: Durée limitée à 2 ans.
25.828	Responsable de la sécurité informatique / 100%	<i>Dans le cadre d'une mise au concours du Centre informatique de l'Etat de Vaud, ces deux postes ont fait l'objet d'une publication externe. L'annonce est à disposition au BRH.</i>
25.829	Spécialiste en sécurité informatique / 100%	

Bureau des ressources humaines

Ch. de Mornex 38 1014 Lausanne Tél. 021/ 316 29 20 Fax 021/ 316 29 23

Heures d'ouverture: 8 h - 12 h et 13 h 30 - 17 h.

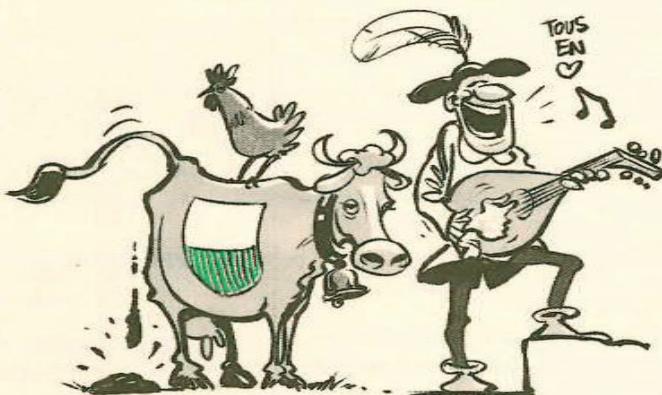


25.822	Spécialiste bureautique B cl. 24-26 100%	Activité: Assure le support et le soutien informatique aux utilisateurs de différents offices répartis dans tout le canton (env. 400 personnes) ainsi que le bon fonctionnement du parc informatique. Participe à la gestion budgétaire et gère les dossiers des installations téléphoniques. Indispensable: Titre universitaire ou diplôme ETS ou brevet fédéral d'analyste programmeur avec pratique de 5 ans dont 2 si possible dans la bureautique. Maîtrise des PC et de leurs systèmes DOS/Windows, Windows NT, bonne connaissance des réseaux locaux et télématiques, ainsi que des protocoles de communication. Véhicule privé. Souhaité: Bon organisateur, esprit d'équipe et capacité à fixer des priorités.
25.820	Ouvrier spécialiste B cl. 16-18 100%	Activité: Travaux de gestion et de maintenance d'appareils électroniques de commande et de contrôle de la signalisation routière. Astreint à un service de piquet. Indispensable: CFC en électronique avec pratique de 8 ans ou maîtrise fédérale. Doit être en possession d'un permis de conduire. Souhaité: Connaissance de l'électromécanique, des télécommandes, des onduleurs, des panneaux à messages variables, de la fibre optique.
25.808	Micro-informaticien 15-18 50%	Activité: Gestion du renouvellement du parc informatique et des licences d'utilisation des logiciels, installation et maintenance des micro-ordinateurs ainsi que développement de petites applications. Indispensable: CFC jugé utile à la fonction ou titre jugé équiv., pratique de 5 ans dont 2 dans le domaine informatique.
25.819	Ouvrier qualifié cl. 10-12 100%	Activité: Diverses activités telles que soudures, fabrication, serrurerie en construction, réparations des machines d'entretien et des véhicules. Horaires irréguliers. Indispensable: CFC requérant 3 ans d'apprentissage ou CFC d'un an et demi ou 2 ans avec pratique de 5 ans, maîtrise des techniques de soudure, âge maximum 30 ans. Souhaité: Le permis de conduire poids-lourd et des connaissances en matériaux et en calculs de résistance seraient un atout. Lieu: Domicile imposé : max. 12 Km. du centre d'entretien de la Blécherette.
25.821	Ouvrier qualifié (bâtiment/jardin) cl. 10-12 100%	Activité: Conduit des poids-lourds et des engins spéciaux dans le cadre de l'entretien des routes et des autoroutes. Effectue des travaux d'entretien, Pose de la signalisation. Intégré à des services de piquets. Indispensable: CFC jardinier-paysagiste ou profession du bâtiment, être âgé de 20 ans au moins. Doit posséder le Permis de conduire pour poids-lourd et remorque. Lieu: Domicile imposé : rayon de 12 Km. et max. 15 min. du Centre d'entretien de la Blécherette.
25.815	Cantonnier des routes cantonales cl. 8-10 100%	Activité: Activité : Entretien et assure la viabilité des routes cantonales en fonction des saisons, entretien les chaussées, leurs annexes et les surfaces vertes, surveille le domaine public. Indispensable: Doit être âgé de 20 ans au moins. Souhaité: Une formation ou une expérience dans les activités du bâtiment, du génie ou de l'entretien des surfaces vertes constituerait un plus, de même que le sens des responsabilités et l'esprit d'initiative. Lieu: Domicile imposé : Chavannes-le-Chêne - Arrisoules ou environs.
21.745	Aide de police cl. 7-11 100%	Activité: Contrôle le trafic routier par informatique, tient le standard téléphonique, entretient les locaux. Horaires irréguliers. Indispensable: Doit être en possession d'un permis de conduire, ne pas avoir de casier judiciaire, ni de condamnation pour infraction à la loi sur la circulation routière. Souhaité: Connaissances de base en informatique. Lieu: Rennaz.
22.776	Employé d'administration cl 10-12 50%	Activité: Dans un cadre de travail agréable, il s'agit de gérer des commandes et des paiements au moyen d'outils informatiques. Indispensable: CFC d'employé de commerce ou CFC d'employé de bureau avec pratique de 5 ans, précision, esprit d'initiative, maîtrise des outils informatiques et des chiffres. Souhaité: Capacité de travailler au sein d'une petite équipe et bonne résistance au stress, aisance au téléphone. Lieu: Le Mont-sur-Lausanne.



Eh bien! Chantez, maintenant

L'austérité n'abolit pas l'humour. C'est pourquoi La Gazette vous offre, en guise de clin d'oeil de fin d'année, le texte de l'une des chansons de «La Moulinette», le dernier spectacle de Belles-Lettres. Avec les dessins de Richards en prime.



La complainte du budget

Premier verset

Dans le Canton de Vaud
Le sordide côteoie
Le sublime parfois
Ecoutez plutôt

C'est l'histoire d'un budget
Un budget très laid
Qui a perdu son papa
Un papa sympa

Il est donc orphelin
Le pauvre poussin
Et c'est un médecin
Qui l'adopte enfin

Charles Favre, médecin
Radical bon teint
Il est bon comme le pain
D'Echallens il vient



Et la nuit dans le froid
On entend ces cris d'effroi...

Refrain 1:
*Mais où est mon papa?
Il jonglait si bien
Avec les ballons*



Deuxième verset

C'est pas tout d'adopter!
Favre doit dès lors
Le budget éduquer,
Confiance lui donner

Le destin du docteur
Bascule dès lors
Dans une totale horreur
Il n'est pas Delors



Le budget est gourmand
Favre doit batailler
le couper, le mater
Le canaliser

Mais la tâche est ardue
Car c'est un tête
Et puis c'est l'overdose
Un soir il explose



Et la nuit dans le froid
on entend ces cris d'effroi...

Refrain 2:
*Mais où est mon papa?
Il jonglait si bien
Avec les millions*

Troisième verset

C'est l'histoire d'un budget
Un budget très laid
Un budget sans papa
Qui sait où il va?

Tout seul abandonné
Il erre sur les toits
Se retourne parfois
Il pense au passé

Et la nuit tous les soirs
On entend ce chant d'espoir...

Refrain 3:
*Redonnez-moi Veillon
Il jonglait si bien
Avec les millions
Redonnez-nous Veillon
Il fumait la pipe
Et au moins ça sentait bon!*



Le test de fin d'année

Connaissez-vous l'Etat? Etes-vous pessimiste ou optimiste à son sujet? Répondez aux quinze questions ci-dessous, et vous le saurez (la plupart des colles se rapportent au Rapport annuel 1996).

1 Nous sommes invités à participer à une «fête de la créativité». Qui nous invite et à quelle fête?

- a) Jean Jacques Schwaab à l'Expo 2001
- b) Le Conseil d'Etat in corpore à la modernisation de l'Etat
- c) Jacqueline Maurer à ses cent jours de conseillère d'Etat

2 Au 31 décembre 1996, la scolarité obligatoire compte

- a) 72'303 élèves, répartis dans 3'951 classes (moyenne de 18,3 élèves/ cercle magique)
- b) 74'292 élèves, répartis dans 3'786 classes (19,6 élèves)
- c) 85'449 élèves, répartis dans 3'502 classes (24,4 élèves)

3 Dans le cadre général des réallocations des ressources dégagées par le programme d'économies et de modernisation de l'Etat, une démarche est engagée; sa dénomination est

- a) Transport public
- b) Efficience, synergie et efficacité
- c) Qualité du service public

4 L'enseignement généralisé de l'allemand en 4e année primaire se fera dès que les enseignants auront acquis la formation nécessaire, c'est-à-dire

- a) en 2000
- b) en 2002
- c) en 2032

5 Les relations avec nos cantons voisins et les régions transfrontalières se sont intensifiées. Ce développement mène à la création

- a) d'un Office des affaires extérieures
- b) d'un tarif kilométrique spécial pour Opel
- c) d'un Service des affaires extérieures

6 Que désigne l'abréviation «DRUIDE»?

- a) la Direction du Réseau Unique Informatique De l'Etat
- b) le Droit de Réfléchir Unique-ment à l'Intérieur De l'Etat
- c) les Directives et Règles à Usage Interne De l'Etat

7 En septembre 1996, le Conseil d'Etat adopte un projet dans le domaine social. De quoi s'agit-il?

- a) du RMR, Revenu minimum de réinsertion
- b) de la RAS, Régionalisation de l'action sociale
- c) de l'AMHFV (aide morale aux hauts-fonctionnaires virés)

Notez vos réponses ici...

8 En 1996, le Bureau de l'égalité a

- a) féminisé la législation
- b) fait élire une femme à la tête du département dont il dépend
- c) élaboré une loi cantonale d'application de la loi fédérale sur l'égalité

9 La charge totale de l'entretien des routes et autoroutes du canton s'élève à

- a) 210 millions
- b) 1/5 du déficit de l'Etat
- c) 102 millions

10 L'objectif du projet Orgaterr est

- a) de revoir la répartition de l'administration sur le territoire cantonal
- b) de centraliser tous les bureaux de l'administration
- c) de faciliter l'accès des Vaudois aux services de l'Etat

11 Que désigne l'abréviation CCF?

- a) le Chef cantonal des finances
- b) le Comité des chefs forestiers
- c) le Contrôle cantonal des finances

12 Le Bureau des ressources humaines a annoncé par bulletin interne

- a) 510 postes vacants
- b) 280 postes vacants
- c) 340 postes vacants

13 Quel département dispose du budget le plus élevé ?

- a) prévoyance sociale et assurances
- b) finances
- c) instruction publique et cultes

14 Le Bureau de réinsertion professionnelle intervient pour régler divers problèmes (troubles d'ordre psychologique, toxicomanie, difficultés relationnelles). Combien de personnes ont fait appel à lui en 1996, depuis sa création en mai ?

- a) 12 conseillers d'Etat et anciens conseillers d'Etat
- b) 57 collaborateurs
- b) 75 collaborateurs

donc pas stressé, le dossier de ce numéro ne vous concerne pas.

Vous obtenez un maximum de ☺, vous êtes pessimiste. On peut se demander pourquoi vous assimbez à ce point la situation. Vous imaginez les classes surpeuplées, des magistrats égocentriques, etc. etc. Et pourtant votre nature vous pousse à vous cramponner à l'Etat. Un conseil: si vous souhaitez rester à l'Etat, cachez soigneusement les résultats de votre test à vos supérieurs et lisez avec attention le dossier de ce numéro.

Vous obtenez un maximum de ☺, vous êtes optimiste. Vous imaginez le Conseil d'Etat in corpore nous invitant à la fête de la modernisation. Votre cas est le plus inquietant. Votre tempérament vous incite à voir la vie en rose, à vous satisfaire de votre sort. Vous n'hésitez pas à céder à la facilité. Un seul conseil: épulchez les petites annonces.

Vous avez renoncé à répondre aux questions. Bravo ! Notre conseil: dites-le haut et fort, essayez par ailleurs de savoir si votre chef a fait le test. Si oui, jouez les Izogoud. Bonne chance.

FC

... et ici vos résultats

Comptez le nombre de ☺, de ☻ et de ☻ que vous avez entourés, et notez ci-dessous les nombres correspondants. C'est votre résultat personnel, qui vous permettra ensuite de vous identifier à l'une des trois catégories de fonctionnaires ci-dessous.

☺ = _____

☻ = _____

☻ = _____

Les révélations du test sur votre sujet favori

Vous obtenez un maximum de ☺, vous êtes réaliste. Mais n'imaginez pas pour autant pouvoir faire une brillante carrière à l'Etat. Car, c'est bien connu, le réaliste n'agit pas. Il contemple. (Lire à ce propos Sarre, Situations I, p. 311). Vous n'êtes



DUPLO: les craintes du Service pénitentiaire

La réorganisation de l'administration cantonale, prévoit que le Service pénitentiaire passe de l'actuel DJPAM au futur Département des institutions. Une décision irréversible que les surveillants de prison digèrent mal.

Déçus, inquiets, abandonnés: les surveillants de prison ne se réjouissent pas de changer de département. Non pas qu'ils aient «une dent» à l'avance contre le Département des institutions auquel ils seront rattachés avec DUPLO, mais bien plus parce qu'ils seront, dans ce département, les seuls fonctionnaires en uniforme, avec toute la symbolique que ce mot connaît.

«L'uniforme, confie un surveillant, c'est notre démarcation vis-à-vis de l'extérieur, vis-à-vis des détenus. Cela marque le fait que nous appartenons au Département de la justice, de la police et des affaires militaires (DJPAM). Et pour nous, c'est presque un honneur de porter l'uniforme.»

Si les chefs des deux départements n'ont pas les mêmes idées...

Un signe d'appartenance donc, que les surveillants partagent pour quelques mois encore avec les policiers, leurs seuls partenaires dans de nombreux domaines. Déplacements de détenus, évasions, recherches: «Nous sommes chacun d'un côté de la même colline, explique un surveillant. Il faudrait garder cette unité de doctrine; or, nous serons partagés entre deux départements avec deux patrons qui n'auront pas forcément les mêmes idées.»



Michel Arnex, surveillant aux Etablissements de la Plaine de l'Orbe: l'uniforme comme symbole d'appartenance

Les agents du Service pénitentiaire se sentent un peu orphelins. «Pour moi, dit l'un d'entre eux, nous ne faisons qu'un avec justice et police. Je me sens bien plus proche

d'un gendarme que d'un enseignant. On sera complètement isolés dans un autre département.»

«On nous balance hors du département»

Isolés et peut-être à nouveau mal considérés, un peu méprisés. «Au moment où l'on parle enfin de revaloriser la fonction d'agent pénitentiaire, de reclassifier nos salaires, on nous balance hors du département, déplore un surveillant. On a toujours été les parents pauvres de l'Etat mais on faisait cause commune avec les gendarmes. D'ailleurs, nous avons manifesté ensemble le 3 novembre, pendus sur le même échafaud! Dans le nouveau département, les gens vont se demander ce qu'on fait là!»

Déçus aussi, les surveillants, que le Conseil d'Etat n'ait pas fait un accueil plus favorable à leur pétition. Même s'ils ne s'attendaient pas à des miracles. «Bien sûr, on espérait pouvoir rester avec la police, dit l'un d'eux. Mais on a l'impression que le Conseil d'Etat

ne nous a pas pris en considération. C'est comme s'il nous disait: «Pensez ce que vous voulez, de toute façon on a déjà décidé!»

Catherine Lavanchy

Le souci d'André Vallotton: maintenir l'unité entre la police, la justice et le pénitentiaire

Responsable du Service pénitentiaire au sein du Département de la justice, de la police et des affaires militaires(DJPAM) depuis sept ans, André Vallotton œuvre pour créer une cohérence entre la police, la justice et le pénitentiaire, qu'il voit comme les trois maillons d'une même chaîne. Selon lui, le déménagement de son service dans le futur Département des institutions risque de briser cette collaboration indispensable.

— Comprenez-vous la pétition des agents pénitentiaires au Conseil d'Etat?

— Bien sûr! Leur démarche est compréhensible, légitime même si on se met à leur place. Travailler en prison est non seulement un

isolement par rapport à la société mais aussi par rapport aux autres fonctionnaires. De plus, le seul corps de fonctionnaires avec lequel les surveillants communiquent régulièrement, c'est la police, qui est elle aussi en uniforme. Ces relations privilégiées avec la police sont très importantes pour sortir les surveillants de l'isolement.

— Quels problèmes concrets devrez-vous affronter en changeant de Département?

— Dans un premier temps, aucun! Vu la qualité des relations que nous entretenons entre les trois services (justice, police et pénitentiaire) réunis aujourd'hui dans le même département, les choses continueront comme maintenant. Du moins tant que les

chefs de service et les cadres ne changeront pas. Mais après? Il est possible qu'à terme, des divergences apparaissent si les choix politiques des responsables divergent d'un département à l'autre.

— *Ce changement de département aura-t-il des incidences sur le budget du Service pénitentiaire?*

— Bien sûr! Aujourd'hui, nous avons des tâches communes à la police et au Service pénitentiaire. Demain, il faudra de part et d'autre présenter des factures.

Le budget du Service pénitentiaire, avec plus de 300 collaborateurs, constituera le poids lourd du nouveau Département des institutions. Son budget pourrait bien être diminué en premier, en cas de restrictions budgétaires, alors que certains développements indispensables ne sont même pas acquis aujourd'hui. Le pénitentiaire n'est pas vraiment populaire par les temps qui courent!

— *Concrètement, en quoi consiste la chaîne qui lie police, justice et pénitentiaire?*

— Prenons l'exemple du Canada, qui est l'un des pays les plus avancés en matière de lutte contre la criminalité. Les Canadiens ont

défini une politique globale. S'il faut mener une action coup de poing pour neutraliser un réseau de trafiquants de drogue, on mobilisera pour un temps donné 500 policiers, 10 juges d'instruction, 3 tribunaux et 50 places en prison préventive; on a sous la main tous les intervenants pour une action prioritaire, efficace parce que définie par une



PHOTO NAEDER

André Vallootton, chef du Service pénitentiaire

même politique. C'est une condition d'efficacité primordiale dans la lutte contre les formes de délinquance qui se renforcent et se spécialisent.

Il faut un axe commun entre l'enquête, le jugement et l'exécution de la peine. Pour définir le type d'exécution de peine que je vais appliquer, j'ai besoin d'informations contenues dans l'enquête et dans le jugement. Cela suppose un regard commun sur le délinquant, qui tienne compte des besoins de chacun des trois partenaires. C'est cette chaîne-là qui risque d'être cassée par la séparation des trois services.

— *Le Conseil d'Etat ne reviendra pas sur sa décision. Comment pensez-vous pouvoir sauvegarder l'unité de la chaîne pénale?*

— La seule solution, c'est que la coopération et les échanges entre nos trois services ne s'interrompent pas. Ils doivent même s'intensifier sur les plans pratique et concret. Mais tout changement comporte des risques tant qu'une politique de prévention du crime n'a pas été expressément définie au niveau de l'Etat et tant que des interprétations différentes entre départements restent possibles.

Une décision qui ne doit rien au hasard

Lors d'une présentation de «DUPLO» au personnel du Département JPAM, un surveillant m'avait fait part du désarroi des gardiens de prisons de se retrouver dans un nouveau département où ils seraient «les seuls à porter un uniforme». Réaction compréhensible : les raisons de ce transfert ne sautent pas aux yeux.

Le rattachement du Service pénitentiaire au Département des institutions et des relations extérieures dérange l'esprit parce qu'il donne l'impression de couper le lien naturel entre la police et le personnel des prisons. Les deux corps, dont les hiérarchies et les uniformes ne se sont jamais confondus, ne verront pourtant pas de différence sur le terrain. La difficulté réside plutôt à l'échelon supérieur. Il faudra assurer la coordination stratégique nécessaire au niveau des chefs de département et des chefs de service. Le Conseil d'Etat en est conscient et se montrera attentif au bon fonctionnement de cette coordination. Il s'agira de veiller à ce que les décisions impliquant à la fois la police et le Service pénitentiaire puissent être prises de façon

cohérente et, le cas échéant, avec toute la rapidité voulue par les événements.

Un cas d'école pour la collaboration entre départements

Cette collaboration nécessaire pour des services rattachés à des départements différents n'est pas propre au cas du Service pénitentiaire et de la police. Les domaines où les départements doivent accorder leurs visions, mettre en commun leurs ressources et agir ensemble se sont multipliés. Si la nouvelle organisation issue de la démarche DUPLO est globalement plus rationnelle, il n'existe pas de découpages idéaux. Que l'on prenne l'organigramme d'aujourd'hui ou celui de demain, les collaborations interdépartementales se développent rapidement; on doit les faire fonctionner avec le maximum d'efficacité.

Vaud n'est pas un cas isolé

Voici encore quelques éléments d'appréciation. Dans les cantons de Zurich, de Lucerne et du Jura, l'exécution des peines et les forces de l'ordre appartiennent à des départements distincts. Vaud n'est pas un

cas isolé. La nouvelle organisation DUPLO n'attribue pas seulement le Service pénitentiaire au futur Département des institutions et des relations extérieures. Le Service de justice et législation l'accompagne; or c'est l'autorité chargée des liens avec l'ordre judiciaire, et l'on sait à quel point les juges et les responsables pénitentiaires travaillent la main dans la main. Le Service de justice et législation participe aussi à la gestion du concordat romand sur l'exécution des peines. Le Service de la population et des migrations, avec qui le Service pénitentiaire collabore étroitement pour tout ce qui touche à la détention des personnes étrangères, figure lui aussi à l'organigramme du nouveau département.

Ainsi, l'opération DUPLO n'a rien à voir avec le tirage au sort d'un Mundial de foot, où quelques équipes de tête sont préalablement réparties dans des «chapeaux», le hasard incarné par une main innocente se chargeant du reste.

Vincent Grandjean, chancelier d'Etat



Les décisions de la quinzaine

Dans cette rubrique sont présentées sous forme succincte les décisions prises par le Conseil d'Etat au cours de la quinzaine écoulée. Elles sont classées par département. Les objets dépendant de la présidence ou relevant des compétences de plusieurs départements sont placés en tête. Les références en italique au bas de chaque résumé indiquent où s'adresser pour obtenir des informations plus complètes.

Fusion UBS-SBS: le Conseil d'Etat en appelle à la responsabilité sociale des grandes banques

Suite à l'annonce de la fusion entre l'UBS et la SBS, le Conseil d'Etat vaudois a exprimé sa vive préoccupation quant aux conséquences sociales et économiques que cette fusion entraînera. Il a adressé une lettre aux directions des deux banques, les invitant à une entrevue pour examiner comment elles entendent assumer leurs responsabilités sociales. Le Conseil d'Etat souhaite notamment que les banques appliquent un véritable plan social permettant d'éviter une aggravation du chômage dans le canton.

Charles Favre, président du Conseil d'Etat, 021/316 20 01

DAIC

Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce

Emolument pour les abus du droit de recours en matière d'assurance chômage

Le Conseil d'Etat a décidé d'introduire un émolument administratif de 100 francs pour les cas de recours téméraire en matière d'assurance chômage. Cette mesure vise à dissuader les auteurs de recours manifestement infondés ou téméraires, qui provoquent une surcharge de travail inutile au Tribunal administratif. L'émolument ne sera perçu que dans les cas sans aucune équivoque, et l'auteur d'un recours téméraire se verra offrir l'occasion de retirer son recours pour éviter l'application de la mesure.

Service de l'emploi, 021/316 61 03

Renouvellement pour 1997 du blocage-financement des vins vaudois

Le Conseil d'Etat a décidé de renouveler une action de blocage-financement pour les vins vaudois de millésime 1997 et pour le solde du millésime 1996. Dans le cadre de cette action de vins bloqués à la vente, les encaveurs peuvent obtenir des crédits à des taux favorables en raison de la caution donnée par l'Etat. L'an dernier, 7 caves coopératives, 22 négociants et 27 encaveurs indépendants y avaient souscrit pour un volume global de 14,9 millions de litres, représentant une valeur totale de 59,6 millions de francs.

Service de la viticulture, 021/316 62 56

nir les coûts médicaux à proprement parler.
Service pénitentiaire, 021/316 48 01

Sécurité des personnes âgées: "Police 2000" à la rescousse

Non, la police ne privilie pas les contrôles routiers au détriment de la sécurité du citoyen; non, elle n'a pas changé ses missions et priorités: c'est ainsi que le Conseil d'Etat répond au député René Vaudroz, qui s'inquiétait, suite à des articles de presse, de l'insécurité des personnes âgées. L'Exécutif précise que la police a renforcé sa présence par des agents de sécurité et que le projet "Police 2000" va précisément favoriser et étendre la collaboration supracommunale et régionale des gendarmes.

Service de la sécurité publique, 021/644 80 00

DJPAM

Département de la justice, de la police et des affaires militaires

Révision totale de la Constitution vaudoise: la consultation est lancée

L'avant-projet de révision totale de la Constitution vaudoise, élaboré par le groupe de travail nommé en décembre 1996, est soumis à consultation jusqu'en mai 98 auprès de différents milieux: d'une part, les milieux traditionnels(partis, communes etc.) et d'autre part, les milieux associatifs qui constituent la société civile. Vu la diversité du public consulté, deux questionnaires distincts ont été élaborés: l'un plus technique destiné aux «milieux autorisés», l'autre plus accessible à l'ensemble du public, avec les questions les plus controversées de cette révision totale. Les réactions, propositions et critiques émises donneront de nouvelles bases de travail à l'organe de révision.

B. Voutat, chargé de projet, 021/316 45 21

Revalorisation des fonctions pénitentiaires

Le Conseil d'Etat a décidé de revaloriser les fonctions pénitentiaires dans leur ensemble, plutôt que de créer un fond d'aide ponctuel pour les agents pénitentiaires. Il a pris acte du rapport d'un groupe de travail du Département de la justice, de la police et des affaires militaires (DJPAM) proposant des améliorations aux niveaux des salaires, de la formation, des effectifs et de l'encadrement. Il a mandaté le Service du personnel et le Service pénitentiaire pour étudier ces propositions, en précisant que la revalorisation des fonctions pénitentiaires devrait avoir lieu dans le cadre général de la réévaluation des fonctions au sein de l'administration cantonale.

Service pénitentiaire, 021/316 48 01

DTPAT

Département des travaux publics, de l'aménagement et des transports

Organisation territoriale de l'administration: le Conseil d'Etat choisit la voie pragmatique

Le Conseil d'Etat renonce pour l'instant à imposer un schéma directeur de l'implantation territoriale de son administration. L'objectif de modernisation et de rationalisation de la démarche connue sous le nom d'Orgaterr n'est pas abandonné pour autant; il sera atteint en adoptant une approche plus pragmatique : opérations pilotes et recherche de concentrations ou de regroupements de cas en cas. L'établissement d'un schéma directeur est différé et se fera en lien avec deux autres projets de modernisation de l'Etat, la révision de la Constitution et la répartition des tâches entre l'Etat et les communes.

Secrétariat général, J.-L.Perret, 021/316 70 03

La révision du plan directeur des carrières sera mis en consultation

Le Conseil d'Etat a décidé de soumettre la révision du plan directeur des carrières à une large consultation publique en janvier 1998. Ce plan directeur datant de 1991 a été révisé afin de tenir compte du résultat des récentes investigations, de l'évolution des lois et du plan de protection de la Venoge. Les modifications touchent 36 sites. Même si les volumes pouvant être exploités ont diminué, l'approvisionnement du canton n'est pas remis en cause.

Jean-Pierre Guignard, 021/316 70 06

Distribution d'un guide pratique sur le chauffage électrique

Le député Luc Recordon s'est étonné, dans une interpellation, qu'Electricité romande (OFEL auparavant) diffuse dans les écoles des brochures d'information sur le chauffage électrique. Le Conseil d'Etat répond que comme cette brochure a été envoyée aux seules personnes l'ayant demandée par écrit et qu'Electricité romande est une association qui relève du droit privé, l'Etat n'a pas à s'opposer à cette distribution. Le gouvernement conclut qu'il mettra tout en œuvre pour qu'une collaboration s'instaure avec le centre cantonal Info-Energie.

Délégation à l'énergie, 021/316 70 17



Trop d'étudiants inscrits en Faculté de médecine

En réponse à une interpellation du député Claude Grossenbacher, le Conseil d'Etat indique qu'il y a actuellement trop d'étudiants inscrits en Faculté de médecine par rapport aux possibilités de formation en clinique. Comme il n'est, par ailleurs, pas souhaitable d'augmenter encore la densité médicale dans notre pays, une forte sélection intra-universitaire intervient avant la troisième année de médecine. A Lausanne, les taux d'échec des premier et second examens propédeutiques avoisinent 25 %.

Le Conseil d'Etat confirme sa volonté de voir améliorées, dans un proche avenir, les conditions d'études en médecine, sans qu'il soit nécessaire de recourir à une sélection pré-universitaire.

Service des affaires universitaires et des cultes, 021/316 35 00

Enseignement informatique pour les petits Vaudois

En répondant à une interpellation du député Pascal Buffet, le Conseil d'Etat estime à 70 % la part des classes primaires équipées d'un ordinateur. La majorité des établissements scolaires se donnent progressivement les moyens d'intégrer l'outil informatique dans les classes.

Le Conseil d'Etat présentera un rapport au Grand Conseil, en automne 1998, en vue d'obtenir les crédits nécessaires à la poursuite de la phase de généralisation engagée. Le but, à moyen terme, est que toutes les classes enfantines et primaires de notre canton puissent disposer d'un ordinateur moderne, au minimum.

DIPC, M. P.-A. Pellet, 021/316 30 06

Intensification de relations entre le corps enseignant et les parents

Le Conseil d'Etat rappelle que la loi scolaire EVM et son règlement d'application définissent très nettement les relations entre le corps enseignant et les parents, pour l'ensemble de la scolarité et, particulièrement, pour le cycle de transition et la procédure d'orientation. Le partenariat ainsi défini va pleinement dans le sens souhaité par la motion du député Luc Recordon.

P.-A. Pellet, 021/316 30 06

Mesures pour empêcher que des enfants soient soustraits à la scolarité obligatoire

Le Conseil d'Etat a pu, suite à une enquête menée dans un échantillon significatif d'établissements scolaires, apporter les réponses suivantes à une interpellation du député Georges Peters: les cas d'enfants non scolarisés sont rarissimes. Les absences non justifiées d'élèves sont rapidement identifiées et les sanctions légales sont prises, envers les parents ou les élèves en faute.

P.-A. Pellet, 021/316 30 06

Réforme scolaire en marche

Le Conseil d'Etat a confirmé que la mise en œuvre progressive d'EVM se poursuit selon le calendrier arrêté, tant pour ce qui est de l'introduction des nouvelles structures que de la for-

mation des enseignants. Il a par ailleurs réaffirmé que les effectifs prévus par les articles 164 et 165 du règlement d'application seraient respectés et que les mesures adéquates (restructuration, dédoublement de classes) seraient prises par le Département de l'instruction publique et des cultes, en cas de nécessité.

P.-A. Pellet, 021/316 30 06

DPSA

Département de la prévoyance sociale et des assurances

Subsides pour l'assurance-maladie: les bons critères

Le député Guy Parmelin se demandait si les subsides pour paiement des primes de l'assurance maladie pourraient être attribués sur la base de la taxation fédérale (IFD) plutôt que cantonale, ceci pour empêcher des indécents de profiter des particularités fiscales vaudoises. Le Conseil d'Etat répond que ce sont les Chambres fédérales qui l'ont voulu ainsi, afin de tenir compte également des différences entre cantons en termes de coût de la vie et de niveaux des primes. Le Conseil d'Etat a également relevé que l'Organisation cantonal de contrôle (OCC) dispose des moyens nécessaires pour rectifier les demandes, à la hausse ou à la baisse, lorsqu'il y a écart manifeste entre situation fiscale et situation réelle.

SASH, 021/316 51 45

DFIN

Département des finances

Traitements «hors classe» à l'Etat

En réponse à une interpellation du député Roland Troillet, le Conseil d'Etat a publié une statistique portant sur les fonctionnaires «hors classe» (traitement annuel entre 121'484 et 174'925 francs). 519 personnes entrent dans cette catégorie. A noter que 1395 collaborateurs des classes 28 à 32 reçoivent un salaire dépassant le minimum de la catégorie «hors classe 1». Le Conseil d'Etat a autorisé dans six cas des salaires dépassant le maximum «hors classe» afin de s'assurer la collaboration de personnes particulièrement qualifiées. Cette statistique ne prend pas en compte les personnes qui sont élues à leur fonction (juges, conseillers d'Etat), et n'inclut pas le personnel des Hospices cantonaux.

Service du personnel, 617 63 40

Un nouveau patron à la tête de l'informatique de l'Etat

Le Conseil d'Etat a nommé M. Francis Randin à la tête de l'informatique de l'Etat. En sa qualité de responsable de la Direction du pilotage des systèmes d'information (DPSI) dès le 1er janvier prochain, M. Randin dirigera également, ad interim, le Centre informatique de l'Etat de Vaud (CIEV).

SUBJECTIF

L'Avent d'Etat

J'ouvre patiemment les fenêtres de mon calendrier multicolore.

Le 1er, c'est le petit Saint-Charles qui reçoit un plan d'assainissement tout neuf. Ça le changera de ses Duplo déjà usés. Le 2, nous recevons tous un bon pour deux jours de congé valable en 1998. Sauf les enseignants qui sont tombés dedans quand ils étaient petits. Le 3, Saint-Philippe retire son projet d'allocations pour la famille, et Saint-Jean Jacques publie son épître à ceux qui ne croient plus aux évangiles. Le 4, Saint-Joseph met sa Bible en consultation, et les catholiques souhaitent y figurer. Le 5, l'OMSV fête ses 30 ans, et c'est un peu de cordial dans ce monde de brutes. Le 6, Saint-Nicolas présente P.-Y. Maillard au Congrès socialiste, et tout le monde le confond avec l'Enfant-Jésus. Le 7, on compte en dizaines de milliers de francs la générosité des fidèles du Téléthon. Le 8, on compte en centaines de milliards le bilan de la fusion UBS-SBS, et en milliers les sièges éjectables d'employés de banque. Heureusement, nos ronds de cuir à nous adhèrent parfaitement, malgré leur exposition à l'air glacial du cortège torride entre Chauderon et Saint-François.

Je dois rendre ces lignes aujourd'hui 8, et c'est pas du jeu d'ouvrir les fenêtres à l'avance. Autant dire que je n'ai pas la moindre idée de ce qu'on va découvrir d'ici au 15, lorsque vous tiendrez cette Gazette dans vos mousfles, et encore moins d'ici au 25, jour J de la Nativité et fin du suspense.

Mais dans cette odeur de bougies, de mandarines, de biscuits et de gratin de nouilles (la cantine du BAP fait également des menus de saison), je me prends à rêver des fenêtres restantes de mon calendrier, qui s'ouvriront toutes sur des mines réjouies par l'esprit de Noël : fonctionnaires valorisés et motivés par un statut tout neuf, contribuables renseignés et satisfaits par l'utilisation des deniers publics, usagers ravis par l'accueil et la qualité des prestations qu'on leur sert.

Finalement, et ce sera là ma contribution personnelle au dossier sur le stress, je vous assure qu'il est extrêmement relaxant de croire au Père Noël.

Bonne année à tous !

Philippe Anhorn

Musique

Théâtre de Beaulieu

Orchestre de la Suisse Romande, dir. Alan Gilbert, soliste baryton Dietrich Henschel. Anton Dvorak: Chants bibliques; Jean Sibelius: Tapiola et Symphonie No 1 en mi mineur op. 39. Jeudi 11 décembre 1997, 20h 30.

Métropole

Orchestre de Chambre de Lausanne, dir. Okko Kamu, soliste clarinette Richard Stoltzmann. Mozart : Symphonie No 31 en ré majeur K.297 (dite «Parisienne»). Aaron Copland : Concerto pour clarinette. Ludwig van Beethoven : Symphonie No 8 en fa majeur op.93. Lundi 15 décembre, 20h 30 et mardi 16 décembre, 20h.

Octogone (Pully)

Les Voyages de Gulliver. Création de Popol Lavanchy et Jean Rochat, d'après Jonathan Swift. Avec le Quintette popalien (trombone: Jean-François Bovard; saxos: Diego Marion; piano: Michel Bastet; contrebasse: Popol Lavanchy; percussions: Jean Rochat). Vendredi 19 décembre, 20heures 30.

Conservatoire de Lausanne

NEC Nouvel Ensemble contemporain. Dir. Pierre-Alain Monot. Oeuvres de B. Trümpf, P. Boulez, M. Jarrell, H. Birtwistle. Lundi 15 décembre, 19heures.

Le canton en chiffres et tableaux

**C'est nouveau,
ça vient de sortir
et ça peut s'offrir...**

L'Annuaire statistique vaudois a fait peau neuve. Il présente une image du Canton sur 480 pages et en 400 tableaux pour suivre encore mieux son évolution démographique, économique et sociale. Des définitions, des explications, de nouvelles rubriques, des illustrations ...

A commander au Service cantonal de recherche et d'information statistiques (SCRIS), rue de la Paix 6, 1014 Lausanne. Tél. 021/ 316 29 99, fax 021/ 316 29 50, au prix inchangé de 45 francs.

Expositions

Gymnase de la Cité

Mario Del Curto, photographe. «Niveau 5» du bâtiment de la Mercerie. Jusqu'au 30 janvier 1998.

La Maison des Arts (Chexbres)

Jean Fournier, Parcours dans la peinture. Jusqu'au 21 décembre.

Cabinet cantonal des médailles

Les collections monétaires, salle Colin Martin, Palais de Rumine, exposition permanente. Horaire: mardi - jeudi, 11 h - 18 h, vendredi - dimanche, 11 h - 17 h.



Sceau du sous-préfet de Lavaux, du temps de la République helvétique (1798-1803). Au Cabinet cantonal des médailles, Palais de Rumine.

Théâtre

Théâtre de Vidy

Josef Nadj. *Le vent dans le sac*. Diptyque en hommage à Samuel Beckett. Ière partie: Antichambre. Du mardi 2 au dimanche 21 décembre (Salle Apothéoz).

Une bête sur la lune, de Richard Kalinoski. Mise en scène : Irina Brook. Du mercredi 3 au dimanche 21 décembre (La Passerelle).

Petit Théâtre

Le magicien d'Oz, d'après L. Frank Baum. Mise en scène de Jean-Claude Issenmann. Jusqu'au 31 décembre.

Woops! Spectacle audio-gustatif. Percussion et jeu : Isabelle Chanson, mise en scène par Adèle Mazzei. Du 3 au 14 décembre.

AUTREMENT DIT...

Faisons notre cinéma

La sélection que nous vous proposons a pour but de mettre en relief «... le bout des choses, qu'est beau, qu'est gai, dès qu'on consent à se faire du cinéma.» (Citation tronquée de A. Simonin, Touchez pas au grisbi, p. 114).

La loi sur les agglomérations

Main basse sur la ville

La convention salariale

Le salaire de la peur
Prends l'oseille et tire-toi

Le budget 1998

Pour une poignée de dollars
Touchez pas au grisbi

La réforme fiscale

L'argent des autres

DUPLO

Les sept péchés capitaux

Le Château cantonal

Hôtel des invalides

L'assainissement des finances

2001 l'odyssée de l'espace

Le Conseil d'Etat, la collégialité

Portrait de groupe avec dame
A bout de souffle
La grande illusion
Mission: impossible

Les prochaines élections

L'année prochaine si tout va bien
Il faut vivre dangereusement
Sauve qui peut, la vie
Une femme disparaît
L'aventure, c'est l'aventure
Ascenseur pour l'échafaud
Les mois d'avril sont meurtriers
Le charme discret de la bourgeoisie
La belle équipe

Et pour terminer, quelques titres uniquement pour le plaisir et dont la ressemblance avec des faits ou des personnes liés de près ou de loin à l'Etat de Vaud serait purement fortuite.

Itinéraire d'un enfant gâté

L'homme invisible

L'insoutenable légèreté de l'être

La femme et le pantin

Le silence est d'or

Piège pour Cendrillon

Zéro de conduite

